

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15/12/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	27	34

Vote
A l'unanimité
Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 15 décembre à 9h00, le Conseil Communautaire de 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle Polyvalente de Saint-Hilaire-les-Andréis, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 9/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 9/12/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, M. BURON Jocelyn, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme DROUULT Danielle (suppléante de M. RABILLON Laurent)

Excusés ayant donné procuration : M. DELION Pascal à Mme DUMAINE Michèle, Mme DE WOLF Delphine à M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick à M. HAMON Stéphane, M. BRICARD Laurent à M. BETHOUL Christophe, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel à Mme CONTESTABLE Dominique, M. RABILLON Laurent à Mme DROUULT Danielle (suppléante)

Excusés : M. PATARD Jean-Pascal, Mme BULIK Nadine, M. GRAHLING Frédéric, M. TALVARD Dominique, M. DUPUIS Thierry

A été nommé secrétaire : M. PIAT Serge

D2022_169 – Prescription d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry pour la réalisation d'un parc photovoltaïque sur Chantecoq

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 et ses décrets d'application ;

Vu la Loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 ;

Vu la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu l'ordonnance du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme ; Vu le Décret n°2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L300-2, L300-6, L153-54, L153-55 1.b, L153-58 2° et R 153-13 à R153-17 ;

Vu le Décret n°2013-142 du 14 février 2013 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry,

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **ACTE** l'intérêt général du projet ;
- **DECIDE** de prescrire une déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLUi afin de permettre l'installation du parc photovoltaïque ;
- **ACTE** la déclaration de projet et le dossier de mise en comptabilité du PLU qui feront l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées, tel que prévues par l'article L153-54 du code de l'urbanisme ;
- **DECIDE** des modalités de concertation avec la population comme suit :
 - un affichage en mairie et sur le site internet qui informe la population sur la tenue et les modalités de cette concertation (1 mois)
 - la tenue d'un cahier de remarques en mairie (1 mois)
- **SOLLICITE** la mise à disposition des services de l'Etat dans le cadre de la procédure ;
- **AUTORISE** le lancement de la procédure de déclaration de projet ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 15/12/2022
Le Président,
Monsieur BETHOUL Christophe